

À usage officiel**Français - Or. Anglais**

1er juin 2022

CONSEIL**Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 9-10 juin 2022****VERS UN PARTENARIAT ENTRE L'OCDE ET L'AFRIQUE****JT03496735**

Ce document est diffusé sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE et ne reflète pas nécessairement les positions officielles des Membres de l'OCDE.

La Stratégie de relations mondiales de l'OCDE [C/MIN(2021)17/FINAL] insiste sur la nécessité de renforcer la collaboration de l'Organisation avec l'Afrique dans un souci de cohérence et de cohésion. Dans le cadre du Comité des relations extérieures, les Membres de l'OCDE sont convenus de l'importance de définir un partenariat avec l'Afrique en étroite consultation avec les pays et organisations africains.

L'objet du présent document est de définir la voie à suivre en vue d'instaurer ce partenariat. Il décrit l'approche par laquelle l'OCDE et les partenaires africains détermineront progressivement ensemble les outils et les domaines de travail. Cette proposition est destinée à servir de première étape à soumettre au Conseil afin de tirer parti des perspectives des Membres et d'étayer les discussions sur l'Afrique lors de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM) des 9-10 juin 2022. Par la suite, elle guidera le dialogue avec l'Union africaine et les pays et institutions africains afin de formaliser le partenariat et de définir des priorités et des actions concrètes.

Contexte : tirer parti des opportunités et relever les défis de la transformation de l'Afrique

- 1. Au cours des dernières décennies, l'Afrique a engagé un processus de transformation dans plusieurs domaines.** En partenariat avec les institutions africaines, l'OCDE a rendu compte de cette transformation en évaluant les retombées sur le développement du continent et en renforçant son engagement auprès des pays et des institutions¹. **Les responsables publics africains ont pris d'importantes mesures pour résoudre les problèmes structurels auxquels le continent est confronté.** Ils ont engagé de vastes efforts de réforme afin de renforcer l'intégration de leurs économies au niveau régional et mondial et ont adopté des stratégies adaptées pour piloter la transformation économique de l'Afrique, notamment en améliorant le climat des affaires de manière à attirer des investissements plus nombreux et de meilleure qualité. En conséquence, **les échanges intra-africains ont augmenté ces dernières années** pour représenter 15.4 % du total des exportations africaines, ce qui représente une part qui, quoique beaucoup plus élevée qu'au début des années 2000, demeure relativement faible par rapport à l'Europe ou à l'Asie².
- 2. Les investissements dans les infrastructures ont également augmenté de façon constante.** Bien que le déficit d'infrastructures soit encore loin d'être comblé, on constate une amélioration des scores de l'Indice de développement des infrastructures en Afrique pour la quasi-totalité des pays africains entre 2018 et 2020³. En outre, après une longue période de stagnation, les 20 dernières années ont été le théâtre **de progrès encourageants en matière de développement industriel, la croissance de l'activité manufacturière de l'Afrique étant supérieure au taux de croissance mondial et la transformation numérique progresse dans de nombreux pays**⁴. Alors

¹ L'OCDE et la Banque africaine de développement ont lancé les Perspectives économiques en Afrique en 2001 et les ont produites conjointement jusqu'en 2017. Depuis 2018, les Dynamiques du développement en Afrique produit par la Commission de l'Union Africaine et l'OCDE est devenu le rapport régional phare de l'OCDE sur l'Afrique.

² <https://unctad.org/fr/node/27413>.

³ BafD (2020), The Africa Infrastructure Development Index (2020), <https://www.afdb.org/fr/documents/economic-brief-africa-infrastructure-development-index-aidi-2020-july-2020>. L'indice couvre les transports, l'énergie, les TIC et l'eau et l'assainissement.

⁴ CUA/OCDE (2019), Dynamiques du développement en Afrique 2019: Réussir la transformation productive, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr> et CUA/OCDE (2021), Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi, <https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr>

que l'activité manufacturière a augmenté de 5.3 % par an en moyenne entre 2000 et 2017⁵, des économies autres que celles réputées les plus performantes du continent (à savoir l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, le Nigéria et l'Afrique du Sud) ont obtenu des résultats tangibles. Le secteur industriel a ainsi connu une expansion de plus de 10 % au Ghana au cours des cinq dernières années, et est également passé de 20 % à près de 30 % en Ouganda au cours de la même période⁶. Parallèlement, le Rwanda est apparu comme un acteur important sur le plan mondial dans les domaines de l'administration électronique et de la pratique des affaires, grâce à l'expansion des services électroniques de l'administration publique et à l'adoption de réformes réglementaires efficaces⁷. Malgré ces acquis notables, la transition vers des activités plus productives reste le fruit de poches d'excellence. La grande majorité des petites entreprises qui jouent un rôle clé dans l'inclusion sociale et la création d'emplois ne sont pas suffisamment impliquées dans cette transformation. **Productivité et formalisation restent des défis majeurs.** Le ratio de productivité Afrique-Asie est passé de 67% en 2000 à 50% en 2018. Dans certains pays, près de 91 % de la main-d'œuvre non agricole reste informelle⁸.

3. À mesure que la hausse des températures, les sécheresses, l'élévation du niveau des mers, les phénomènes météorologiques extrêmes et les invasions de criquets menacent gravement la sécurité alimentaire et hydrique, l'emploi et les moyens de subsistance agricoles, les gouvernements africains intensifient également leurs **efforts d'adaptation** pour lutter contre la crise climatique. De tels efforts sont indispensables car **l'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables aux conséquences du changement climatique et de la pollution de l'air, et ce bien qu'elle ne porte qu'une faible part de responsabilité dans le réchauffement climatique**⁹.

4. Malgré ces progrès importants, il sera nécessaire, à la lumière des chocs récents, de redoubler d'efforts afin de renforcer la résilience des économies africaines. **Alors que l'Afrique affichait le deuxième taux de croissance économique le plus élevé au monde avant la pandémie de COVID-19, la croissance économique ne s'est pas traduite par une création d'emplois suffisante et il faudra plus de cinq ans pour que le continent retrouve sa part du PIB mondial d'avant la crise du COVID-19**¹⁰. Si l'on veut engager les économies africaines sur la voie d'une reprise plus vigoureuse, pour faire reculer le niveau de la pauvreté, il faudra déployer d'importants efforts afin de mettre en œuvre et de financer des politiques structurelles qui stimulent une croissance créatrice d'emplois et inclusive.

5. Pour ce faire, **il sera essentiel d'accroître la mobilisation des ressources intérieures.** Selon les estimations OCDE-UA-ATAF le ration moyen entre impôts et PIB était de 16,6% en 2019. Bien qu'il s'agisse d'une augmentation de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2018, la moyenne de l'Afrique en 2019 était toujours inférieure aux moyennes des économies d'Asie et du Pacifique

⁵ BAfD (2021) Annual Development Effectiveness Review, https://www.afdb.org/sites/default/files/news_documents/ader_2021_en_v17.pdf

⁶ ONUDI (2020), Can Africa's third industrial development decade deliver ?, <https://www.unido.org/stories/can-africas-third-industrial-development-decade-deliver>

⁷ Banque mondiale (2020), Rwanda Economic Update, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/912581580156139783/pdf/Rwanda-Economic-Update-Accelerating-Digital-Transformation-in-Rwanda.pdf>

⁸ CUA/OCDE (2019), Dynamiques du développement en Afrique 2019: Réussir la transformation productive, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>

⁹ Alors que l'Afrique ne représente que 3 % des émissions cumulées de CO₂, les zones terrestres de l'Afrique se réchauffent invariablement plus rapidement que la moyenne mondiale. OMM (2021), *State of the Climate in Africa 2020*, https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10929

¹⁰ CUA-OCDE (2022), Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>

(21,0 %), d'Amérique latine et des Caraïbes (22,9 %) et de l'OCDE (33,8 %) ¹¹. Les flux financiers illicites en Afrique oscillent entre 50 milliards USD et 80 milliards USD par an, privant ainsi les pays des ressources dont ils ont tant besoin pour mener leurs politiques de croissance durable ¹². En outre, la guerre en Ukraine risque d'exacerber les défis auxquels le continent est confronté dans sa voie vers la reprise, notamment en aggravant la crise alimentaire dont souffrent déjà les populations des pays du Sahel et du bassin du lac Tchad. L'Afrique est extrêmement tributaire à la fois de la fédération de Russie et de l'Ukraine pour les céréales ¹³. En revanche, les exportateurs de combustibles fossiles pourraient trouver de nouveaux débouchés parmi les pays de l'UE alors que ces derniers tentent de diversifier leurs approvisionnements énergétiques.

6. Enfin, la croissance démographique représente à la fois un défi à surmonter et une chance à saisir pour l'Afrique. Ce continent, **qui compte la population la plus jeune, avec un âge médian de 19 ans, et à la croissance la plus forte au monde**, abrite 17 % de la population mondiale, soit environ 1.3 milliard de personnes, et ce chiffre devrait doubler d'ici à 2050 pour atteindre 2.5 milliards d'habitants ¹⁴. En continuant de promouvoir des politiques propices à la transformation productive et à la transition écologique de l'Afrique, notamment en investissant dans le développement des compétences, il serait possible d'absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail, tandis que des initiatives de renforcement de la parité entre les genres généreraient des gains macroéconomiques considérables. Les disparités entre les sexes pourrait être réduites et le PIB annuel de l'Afrique subsaharienne pourrait gagner 700 milliards USD s'il était permis aux femmes de jouer le même rôle que les hommes sur le marché du travail ¹⁵.

Justification et objectifs

7. **Les priorités de l'Afrique sont guidées par l'Agenda 2063, une vaste vision à long terme pour le continent** ¹⁶. C'est « le schéma et le plan directeur de l'Afrique visant à transformer le continent en puissance mondiale de l'avenir », « le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable ». L'Agenda 2063 porte sur des questions comme l'intégration régionale et la transformation productive, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la fiscalité, les financements innovants à l'appui du développement durable, le financement des infrastructures, la bonne gouvernance, le développement du secteur privé, l'innovation technologique, le changement climatique, la croissance verte et bleue, la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, ainsi que l'égalité de la contribution des hommes et des femmes au développement de leur société. La mise en œuvre de l'Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA) devrait également promouvoir une plus grande intégration régionale et continentale du commerce et des investissements.

8. **La Vision d'avenir pour l'OCDE à l'occasion de son 60^e anniversaire [C/MIN(2021)16/FINAL], adoptée en octobre 2021, vise à renforcer la confiance dans la**

¹¹ Les ratios impôts/PIB en Afrique en 2019 allaient de 6,0 % au Nigeria à 34,3 % aux Seychelles et en Tunisie, dépassant 28 % dans quatre pays (Maroc, Seychelles, Afrique du Sud et Tunisie). OCDE/AUC/ATAF (2021), Statistiques des recettes publiques 2021, <https://doi.org/10.1787/ed5596c6-fr>

¹² OCDE et Union africaine (2021), Transparence fiscale en Afrique 2021, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Transparence-fiscale-en-Afrique-2021.pdf>

¹³ En 2018-2020, l'Afrique a importé 3.7 milliards USD de blé de Russie et 1.4 milliard USD d'Ukraine, soit respectivement 32 % et 12 % des importations totales de blé africain. CNUCED (2022), The impact on trade and development of the war in Ukraine, https://unctad.org/system/files/official-document/osginf2022d1_en.pdf

¹⁴ Nations Unies (2019) World Population Prospects, <https://www.un.org/development/desa/publications/world-population-prospects-2019-highlights.html>

¹⁵ OCDE (2016), Rapport régional SIGI, https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/docs/Brochure_SIGI_SSA_web.pdf

¹⁶ UA (2013), <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble> et <https://au.int/fr/agenda2063/objectifs>.

coopération mondiale face aux défis toujours plus pressants auxquels le monde est confronté. Il s'agit notamment de plusieurs enjeux qui sont également cruciaux pour les perspectives de développement du continent africain, tels que la transformation numérique, les migrations, l'évolution démographique, les défis environnementaux, l'égalité femmes-hommes, l'éducation, ainsi que les questions de santé et de gouvernance.

9. **Ces deux approches sont également guidées par les Objectifs de développement durable (ODD), qui visent à apporter une réponse mondiale aux défis actuels.** Elles témoignent de l'ambition commune de l'OCDE et des économies africaines, qui est de placer les personnes et l'amélioration de leur niveau de vie au centre des efforts de réforme.

10. **Dans ce contexte, l'objectif général de cette proposition est d'établir un partenariat efficace fondé sur la confiance, la compréhension mutuelle et une coopération renforcée sur un pied d'égalité, afin de répondre aux priorités convenues d'un commun accord.** Ce partenariat se veut un effort cohérent qui répond aux besoins du continent et repose sur des avantages mutuels et des intérêts partagés.

11. L'OCDE et l'Afrique disposent d'au moins trois façons, qui se renforcent mutuellement, pour concevoir un avenir ensemble. Ils peuvent ainsi viser à :

- favoriser une meilleure compréhension de la dynamique de développement de l'Afrique et promouvoir un soutien politique fondé sur des données probantes aux échelons national, régional et continental, notamment par le renforcement des systèmes statistiques¹⁷ ;
- donner plus d'écho à la voix des responsables publics africains dans **les dialogues en cours et nouveaux sur les défis mondiaux et du continent** tels que, entre autres, ceux sur **l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, les échanges, l'investissement, l'efficacité du développement, le financement du développement, la fragilité et l'aide humanitaire** ;
- fournir aux pays africains une **enceinte de dialogue sur les politiques publiques où les partenaires africains peuvent donner leurs points de vue au sujet des normes** qui ont un impact sur le développement et qui, si elles sont adoptées au niveau local, peuvent conduire à des réformes¹⁸.

Un partenariat solide entre l'OCDE et l'Afrique fondé sur la confiance mutuelle

12. **Les dirigeants africains ont appelé à une plus grande reconnaissance de l'Afrique dans la gouvernance mondiale et à la mise en place d'un partenariat conçu conjointement et mutuellement bénéfique¹⁹.** Par ailleurs, il est de plus en plus reconnu que **les normes et les bonnes pratiques internationales peuvent contribuer grandement à étayer les efforts de réforme de l'Afrique et à renforcer sa résilience.** Même si l'alignement sur les normes de l'OCDE peut être long et complexe, il est possible de prendre des mesures intermédiaires propices à la sensibilisation, aux examens par les pairs et à des recommandations en matière de politiques

¹⁷ L'OCDE produit des données comparables qui peuvent éclairer l'élaboration des politiques africaines et aider les pays africains à renforcer des systèmes statistiques, au moyen d'initiatives telles que les indicateurs de facilitation des échanges, les statistiques des revenus en Afrique, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) pour le Développement, et le Partenariat statistique pour le développement au 21e siècle (PARIS21).

¹⁸ Comme le montre le Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Il peut notamment contribuer à améliorer de manière significative la cohérence des politiques au service du développement.

¹⁹ Intervention du Président Macky Sall, président de l'Union africaine, lors du Sommet UE-UA, le 18 février 2022. <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2022/02/18/sixth-european-union-african-union-summit-a-joint-vision-for-2030/>

publiques pouvant être utiles pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des efforts de réforme structurelle, en tenant compte des contextes, des priorités et des besoins locaux et nationaux.

13. L'OCDE peut soutenir la participation accrue des parties prenantes africaines à la conception de politiques et de bonnes pratiques susceptibles d'évoluer pour se transformer en normes²⁰. En outre, l'intégration des pays africains dans certaines bases de données et certains indicateurs de l'OCDE peut permettre d'établir des comparaisons utiles avec les pays de l'OCDE et les pays partenaires, alimentant un dialogue politique fondé sur des données probantes et le partage des connaissances au-delà de la relation classique entre donneurs et bénéficiaires.

14. **Plusieurs économies africaines ont renforcé leur collaboration avec l'OCDE, en adhérant à plusieurs instruments juridiques de l'Organisation et en participant activement à des partenariats avec plusieurs de ses organes.** S'appuyant sur [C/MIN(2018)9], le CRE a fait le point en septembre 2021 sur les activités en cours avec l'Afrique ainsi que sur la participation des pays africains aux organes de l'OCDE, leur adhésion aux instruments juridiques de l'OCDE et leur intégration dans les bases de données de l'OCDE [ERC(2021)18]. En particulier, 11 pays africains sont membres du Centre de développement de l'OCDE, au sein duquel ils travaillent sur un large éventail de domaines d'action. D'autre part, 27 pays africains (sur un total de 141) sont membres/Associés du Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) [ci-après dénommé « le Cadre inclusif »] qui vise à lutter contre l'évasion fiscale, à améliorer la cohérence des règles fiscales internationales et à garantir un environnement fiscal plus transparent. De plus, 33 pays africains sur 163 membres participent au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (GFTEI). Des pays et régions africains collaborent avec le Comité de l'investissement de l'OCDE à travers le Programme NEPAD-OCDE pour l'investissement durable en Afrique. En outre, un partenariat avancé s'est développé au cours des 20 dernières années avec des pays d'Afrique du Nord dans le cadre de l'Initiative MENA-OCDE. Des pays comme l'Afrique du Sud (un Partenaire clé), l'Égypte, le Maroc, et la Tunisie participent aux activités de nombreux organes de l'OCDE, ainsi que dans l'Initiative de l'OCDE Chaînes mondiales de valeur, transformation de la production et développement et dans le Dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles - dans le cadre de la Stratégie de l'OCDE sur le développement.

15. En plus de la participation visée plus haut au Cadre inclusif du projet BEPS et au GTTEI, plusieurs pays africains ont le statut d'Associé au sein de comités de l'OCDE ou participent à des discussions de comités sur les instruments juridiques auxquels ils sont Adhérents. La Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) participent au Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO).

16. Il existe également plusieurs partenariats et initiatives en cours au niveau régional, tels que la coopération avec l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), la Banque africaine de développement (BAfD) et le Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP). D'autres partenariats, comme le Partenariat statistique pour le développement au 21^e siècle (PARIS21), appuient en outre des activités régionales et nationales couvrant 20 pays africains afin de renforcer les capacités statistiques.

17. **Ces échanges croissants contribuent à renforcer le rôle du continent dans les mécanismes de coopération mondiale et dans le dialogue au niveau global sur les politiques, voire, dans certains cas, dans la définition de normes mondiales.** La participation de l'Afrique, sur un pied d'égalité, à l'élaboration des politiques et à l'établissement de normes au niveau mondial

²⁰ Par exemple dans le domaine des contrats extractifs durables <https://www.oecd.org/dev/Guiding-Principles-Durable-Extractive-Contracts-2020.pdf>.

peut renforcer la réponse de la communauté internationale face aux enjeux mondiaux et contribuer à rendre les règles du jeu plus équitables à l'échelle mondiale. En outre, le renforcement de la participation de l'Afrique aux bonnes pratiques et à des normes reconnues sur le plan international peut contribuer à consolider la cohérence des cadres stratégiques et des systèmes des pays afin de tirer le meilleur parti des possibilités de coopération qui existent avec les partenaires du développement. Cette participation renforcée est d'autant plus importante que l'Afrique fait face à de nombreuses demandes de donateurs traditionnels et de nouveaux donateurs.

18. **Ce nouveau partenariat naîtra du processus consultatif aussi étendu que possible avec les parties prenantes africaines, y compris la société civile, les représentants des entreprises et le monde universitaire**, pour faire ainsi en sorte que la portée et l'orientation de l'initiative reflètent les attentes et le programme de réformes de l'Afrique²¹. Des consultations avec les agences nationales de développement, les organisations internationales et les structures multilatérales telles que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), seront menées pour assurer la complémentarité des interventions et créer des synergies avec le travail conduit par d'autres acteurs en Afrique.

Méthodes et outils de travail

19. **Un nouveau partenariat avec l'Afrique apporterait des avantages mutuels fondés sur une appropriation partagée et un engagement réciproque des économies africaines et de l'OCDE**. Ce partenariat reposerait sur l'analyse des politiques fondée sur des données probantes et le dialogue sur les politiques, en mettant à profit les outils et les partenariats existants :

- **Le partage des connaissances, l'apprentissage mutuel et les dialogues régionaux de haut niveau sur les politiques** organisés aux échelons continental, régional et national stimuleraient la capacité des économies africaines de renforcer la coopération régionale et internationale sur l'action à mener.
- **Des examens des politiques** et des études pilotes pourraient être réalisés en vue de soutenir les processus de réforme des pays africains et de rapprocher progressivement les pays africains des normes et bonnes pratiques de l'OCDE.
- En outre, **un renforcement de la participation aux organes de l'OCDE, ainsi que l'alignement sur les normes de l'Organisation dans la mesure du possible**, seraient prévus, sur la base de l'intérêt mutuel. Les domaines d'action mis en avant dans le partenariat seront alignés sur les principaux domaines de travail des comités de l'OCDE.
- Ce partenariat permettrait également de s'assurer que la collaboration croissante des pays africains avec l'OCDE se traduise par une plus grande **inclusion dans les bases de données de l'OCDE**, afin de permettre des analyses comparatives en vue d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes. Ces réseaux devraient s'appuyer sur les relations existantes avec les organisations internationales et les banques multilatérales de développement partenaires dans la région, où l'OCDE assure un leadership renforcé par la présence sur le terrain et les capacités d'assistance technique de ces partenaires.

²¹ Avec la participation des comités compétents de l'OCDE, cette consultation pourrait notamment s'appuyer sur la coopération passée et présente avec des institutions continentales telles que la CUA et l'AUDA-NEPAD, notamment à travers le Programme NEPAD-OCDE pour l'investissement durable en Afrique et la plateforme UA-OCDE sur l'investissement et la transformation productive.

Prochaines étapes : une approche souple, ciblée et progressive vers un partenariat entre l'OCDE et l'Afrique

20. À l'aune du mandat reçu par les Membres de l'OCDE, le Secrétariat réalisera au cours des six prochains mois des consultations approfondies afin de préciser la portée du partenariat et d'en définir les principaux piliers. Compte tenu de l'envergure et de la diversité du continent africain, une approche flexible pourrait combiner trois niveaux de collaboration, aux échelons continental, régional et national :

1. Dans un premier temps, la priorité sera donnée aux consultations avec la Commission de l'Union africaine ainsi qu'avec la présidence annuelle de l'Union africaine. En outre, un dialogue sera organisé avec d'autres **institutions du continent**, parmi elles la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) et la Banque africaine de développement (BAfD), afin de concevoir le partenariat conjointement et de veiller à ce que les travaux de l'OCDE portent sur des questions pertinentes au niveau régional. Une telle collaboration élèverait le niveau du dialogue politique.
2. Les pays africains qui entretiennent des liens institutionnels étroits avec l'OCDE, y compris les membres du Comité directeur du Centre de développement, les pays faisant l'objet d'un Programme-Pays (Égypte, Maroc) et l'Afrique du Sud comme Partenaire clé, pourraient également être envisagés. Des **pays chefs de file** pourraient également être identifiés, au regard d'une combinaison de critères, notamment :
 - i. **l'engagement politique, les valeurs communes et la capacité** à collaborer avec l'OCDE ;
 - ii. **le potentiel économique** ; et
 - iii. **la diversité géographique**, afin de couvrir différentes régions.
3. La coopération avec des **agences spécialisées (par exemple l'AUDA-NEPAD, l'Afreximbank), la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), ainsi que certaines communautés économiques régionales africaines (CER)** pourrait également être envisagée, par exemple en tirant parti de la coopération passée et présente avec le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la CEDEAO (par l'intermédiaire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (à travers le Programme NEPAD-OCDE pour l'investissement durable en Afrique et la Plateforme UA-OCDE sur l'investissement et la transformation productive en Afrique).

21. **Les missions diplomatiques des pays africains en France seront régulièrement consultées dans le cadre de ce processus. Un groupe informel des « Amis de l'Afrique », constitué des Ambassadeurs des pays africains et de l'OCDE pourrait fournir des éclairages stratégiques. Les perspectives et les orientations des Membres de l'OCDE éclaireront le processus des façons suivantes :**

- Une collaboration et un partage d'informations réguliers avec le Conseil afin d'évaluer les progrès et l'impact et d'étudier les moyens d'institutionnaliser davantage le partenariat, le cas échéant.
- La participation continue du Comité des relations extérieures (CRE) pour veiller à l'échange régulier d'informations et superviser les progrès du partenariat stratégique, tandis que différents comités de substance et leurs organes subsidiaires contribueront à des résultats spécifiques et les superviseront.

22. Sous la direction du Secrétaire général, la Direction des Relations Mondiales et de la Coopération (GRC) facilitera la participation des organes et programmes pertinents de l'OCDE, en

coopération avec le pôle Développement et les directions de l'OCDE actives en Afrique. Cette transversalité assurerait la visibilité des efforts autonomes déployés par les différents organes, favoriserait les liens entre les domaines de l'action publique pertinents et permettrait d'unir les forces afin de saisir les opportunités qui se présentent.

23. Les résultats de la consultation ouvriront la voie à un processus de prise de décisions dans le cadre duquel les Pays membres de l'OCDE et les gouvernements et institutions africaines définiront les arrangements institutionnels et les orientations stratégiques à adopter pour leur travail conjoint.